

Union des Syndicats des Personnels des Affaires Culturelles - CGT

Paris, le 24 avril 2024

Madame Rachida DATI

Ministre de la Culture

Objet : Préavis de grève du 2 mai 2024 au 15 septembre 2024 – pas de trêve Olympique !

Madame la Ministre,

Dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024, l'administration du ministère de la culture impose des mesures unilatérales. Dans ce contexte, la CGT-Culture, première organisation syndicale du ministère de la culture, a décidé le dépôt d'un préavis de grève du 2 mai au 15 septembre 2024.

Les revendications portées par les personnels que nous avons relayées dans un communiqué daté du 31 janvier et exprimées lors du Comité Social d'Administration du 9 février dernier ont été balayées sans discussion par le président de l'instance.

Vous portez une très lourde responsabilité quant aux risques sécuritaires et sociaux liés à un traitement désinvolte de cette période inédite. Cette situation n'est pas sans rappeler le traitement réservé aux premiers de corvée pendant le confinement. Tout en invoquant la notion de « *circonstances exceptionnelles* » justifiant des mesures dérogoires au droit commun (Cf. circulaire du 22 novembre 2023), il est dommageable que l'administration n'ait tiré aucune leçon de la crise du COVID.

À moins de 100 jours seulement de cet événement majeur qui va concerner directement ou indirectement nombre d'établissements accueillant du public, nous sommes totalement privés d'information : liste des « *agents dont la présence est indispensable* » au sens de la note circulaire du 18 mars 2024, liste des établissements concernés par les fermetures obligatoires et nombre de jours de fermeture prévus, conditions d'ouverture, adaptation et organisation du travail, conditions de sécurité pour les biens et les personnes en vigilance rouge attentat, gestion des flux, compensation de la pénibilité...

Les personnels ont exprimé un certain nombre d'exigences légitimes et indispensables pour accomplir pleinement leurs missions de service public pendant cette période. Qu'il s'agisse de besoins d'effectifs et de recrutements pérennes, de compensation salariale des contraintes professionnelles et de la pénibilité accrue, de politique d'action sociale, de droit aux congés, de télétravail choisi, de droit à la déconnexion, leurs revendications ne sont pas prises en considération à leur juste mesure.

En l'espèce, vous ne prenez en compte ni les conditions de transport dégradées ni les journées à rallonge ni la dégradation inévitable des conditions de travail. La gestion des personnels du ministère

mérite mieux que des nouvelles discriminations entre agents : les « postés » dont les fonctions ne sont pas télétravaillables et les « non postés » qui seront incités à télétravailler tous les jours de la semaine. Nous considérons que l'utilisation des transports en commun constitue à elle seule une contrainte qui pèsera sur les agents « indispensables » ou « postés » ; cette contrainte doit naturellement donner lieu à une compensation.

Pour toutes ces raisons, la CGT-Culture rappelle son opposition à toute forme de congés imposés aux agents pendant toute la période des JOP ainsi qu'à toute forme d'obligation de télétravail.

La CGT-Culture revendique :

- La fermeture de toutes les institutions les jours des cérémonies d'ouverture et de clôture, les agents étant couverts par des autorisations spéciales d'absences
- Des « temps d'échanges réguliers » (obligatoires) dans le cadre :
 - D'un ou plusieurs CSAM pour définir à partir d'une vision d'ensemble des règles communes et des principes généraux applicables à toutes les structures dans une circulaire ministérielle
 - De CSA locaux et Formations spécialisées dédiées aux JOP
- Le paiement d'une prime JO pour tous les agents mobilisés directement ou indirectement pendant la période des jeux olympiques : un socle minimum de 500 € pour tous les agents modulables jusqu'à 1900 € en fonction des contraintes ou surcroît d'activité supplémentaire généré par la préparation ou le déroulement des jeux
- Après consultation des comités sociaux d'administration de proximité, des aménagements horaires (modification des cycles et des horaires de travail) et l'absence de pénalisation en cas de retard
- La mise à jour des plans de continuité de l'activité (PCA) aux niveaux ministériel et proximité suivi de la consultation des instances sur ces PCA
- L'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et la mise en place de mesures de prévention adaptées
- La révision et revalorisation des frais de mission pour tenir compte des hausses de prix liées aux JOP (hébergement, transport, restauration) ainsi que des indemnités de télétravail
- Le maintien des prestations d'action sociale (cantine, garde d'enfants, colonies de vacances...) et l'augmentation du nombre de jours de garde enfants pendant la période des jeux
- Des autorisations d'absence en cas de fermeture d'un site pendant la période des JOP
- Le maintien de tous les emplois de prestataires et la limitation des locations d'espaces et autres privatisations Des dispositifs d'accompagnement RPS (risques psycho-sociaux) spécifiques à la période des JOP pour accompagner le risque attentat, canicule, saturation et agressivité dans les transports et sur les lieux de travail
- Des règlements de visite pour les sites accueillant du public

Dans le prolongement des processus de grèves et de manifestations des 8, 19 et 26 mars derniers, la CGT-Culture appellera les personnels à de nouvelles mobilisations, par tout moyen y compris la grève.

Dans le cadre de ces journées, des agentes et des agents pourront participer à ces actions en cessant le travail.

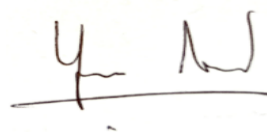
Le présent courrier vaut préavis de grève pour tous les personnels du ministère de la culture, ainsi que pour la nuitée en amont et en aval du 2 mai et des journées suivantes jusqu'au 15 septembre prochain jusqu'à satisfaction des revendications. Nous vous rappelons que les parties concernées ont l'obligation de négocier pendant la durée de ce préavis de grève.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Emmanuelle PARENT

Handwritten signature of Emmanuelle Parent in black ink, featuring a stylized 'E' and 'P'.

Yvan NAVARRO

Handwritten signature of Yvan Navarro in black ink, featuring a stylized 'Y' and 'N'.

Co-Secrétaire Généraux de la CGT-CULTURE

Copie à : Monsieur Luc ALLAIRE, secrétaire général